



Syndicat de l'enseignement  
de la région  
de Vaudreuil

2239, chemin Sainte-Angélique  
Saint-Lazare (Québec)  
J7T 2H5

Téléphone : 450 455-6651  
Télocopieur : 450 455-0083  
Courriel : [presidence@servaudreuil.net](mailto:presidence@servaudreuil.net)  
Site Web : [www.servaudreuil.net](http://www.servaudreuil.net)



## Mot de la présidente

## Les défis nous attendent...

Chaque début d'année scolaire comporte des changements et des défis, soit par la présence de nouveaux collègues, un changement d'école, une nouvelle direction, de nouvelles pratiques, etc.

Un gros défi syndical nous attend. Nous serons en négociation nationale très bientôt puisque notre convention collective vient à échéance le 31 mars 2020.

Nous vous avons consultés à trois reprises l'an dernier pour connaître les améliorations nécessaires à notre profession afin de rendre nos conditions de travail plus acceptables. Les deux premières consultations étaient directement en lien avec les conditions de travail au quotidien (tâche, élèves EHDAA, précarité et rémunération additionnelle). Nous vous avons déjà fait connaître les résultats dans *L'Informel* de juin 2019. La dernière consultation portait sur les éléments intersectoriels soit : le salaire, la retraite, les droits parentaux, les disparités régionales et les mandats d'harmonisation dont vous trouverez, dans cette édition, les résultats.

Avec cette négociation nationale viendra la réelle nécessité de nous mobiliser. Il est vrai que nous n'avons jamais négocié avec la CAQ. Il serait donc tentant d'affirmer que la négociation sera plus facile que sous les libéraux. Toutefois, même si l'éducation semble une priorité nationale pour ce gouvernement, je vous rappelle que ce parti est dirigé par un chef antisindicaliste. Le gouvernement injecte beaucoup d'argent en éducation, c'est vrai, mais actuellement cet argent va dans le béton. Cet argent sert à restaurer les écoles que les libéraux ont laissé décrépir et à agrandir celles-ci pour les nouvelles classes de maternelles 4 ans et à accueillir plus d'élèves. La CAQ répondra-t-elle aux besoins urgents en éducation ? Le chef annonce déjà que les surplus budgétaires iront aux Québécois et non aux syndicats ! Il met déjà la table et annonce des négociations difficiles. Il ne semble pas comprendre que dans les écoles, ce sont des Québécois qui y apprennent et des Québécois qui y travaillent.

En plus de la négociation nationale, nous aurons à analyser les impacts du projet de loi sur la transformation des commissions scolaires en centres de services qui devrait être déposé bientôt. En espérant que ces changements ne viennent pas trop bousculer nos organisations. C'est un dossier à suivre.

Il y a également les élections fédérales qui nous réservent son lot de surprises. Nul besoin de vous rappeler notre devoir de citoyens d'aller voter puisque les gouvernements, qu'ils soient provinciaux ou fédéraux, prennent des décisions qui affectent notre quotidien.

En terminant, j'espère vous croiser bientôt, soit au 5 à 7 pour souligner la Journée mondiale des enseignants le 3 octobre, à la première assemblée générale le 18 octobre ou dans votre milieu de travail. C'est toujours un plaisir pour moi de partager avec vous afin de bien vous représenter.

Mes salutations à toutes et à tous et surtout, bonne rentrée scolaire.



Véronique Lefebvre, présidente

### Qui sommes-nous?



Votre comité exécutif (de gauche à droite): Isabelle Gariépy, vice-présidente à la trésorerie, Véronique Lefebvre, présidente, Chantale Lauzon, membre siégeant à l'exécutif, Katia Lapointe, membre siégeant à l'exécutif et Amélie Lapointe, vice-présidente au secrétariat.

### Le SERV c'est :



Plus de 1000 enseignantes et enseignants au préscolaire et primaire travaillant dans les écoles primaires de la Commission scolaire des Trois-Lacs.



Le SERV est affilié à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) qui regroupe 34 syndicats totalisant 56 873 membres.



La FSE fait partie de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) qui représente plus de 200 000 membres des secteurs publics et parapublics du Québec.

DANS CE NUMÉRO :

➤ Engagement à temps plein 2019-2020	2	➤ Session de préparation à la retraite	6
➤ Résultats de la consultation intersectorielle pour la négociation des secteurs public et parapublic	3	➤ Liste d'ancienneté	6
		➤ Échelon salariale	7
➤ Démystifier les normes et modalités d'évaluation des apprentissages	4	➤ Assurance collective	7
		➤ Dossier à la CSTL	7
➤ Assurances La Personnelle	5	➤ Utilisation des congés de maladies	8

## Félicitations aux enseignantes et enseignants ayant obtenu leur poste à temps plein!

Le Comité exécutif du SERV tient à féliciter les enseignantes et enseignants qui ont obtenu un poste à la Commission scolaire des Trois-Lacs lors de la séance d'octroi de contrat du 13 août 2019.

NOM	CHAMP	ÉCOLE
Abi-Karam Patricia	Anglais	Des Orioles
Allard Dillon	Éducation physique	Léopold-Carrière
Angers Samuel	Primaire	Sainte-Madeleine
Bélisle-Simard Chloé	Primaire	Du Papillon-Bleu (Saint-Jean-Baptiste)
Bibeault Jessica	Primaire	Sainte-Madeleine
Boulangé Lydie-Anne	Musique	Du Papillon-Bleu/Harwood
Bourgoin Annie	Préscolaire	Saint-Zotique
Brabant Julie	Préscolaire	De l'Éclusière
Brunet Émilie	Adaptation scolaire	Des Orioles/Léopold-Carrière
Budac Olesea	Anglais	De la Riveraine
De Castro Ronnie	Anglais	Sacré-Cœur/Sainte-Justine/Léopold-Carrière
Deguire Christelle	Primaire	Du Papillon-Bleu (Saint-Jean-Baptiste)
Fournier Mélissa	Adaptation scolaire	Du Papillon-Bleu (Saint-Jean-Baptiste)
Gaboriault Isabelle	Primaire	Du Papillon-Bleu (Saint-Jean-Baptiste)
Gagnon-Lambert Carolanne	Préscolaire	De l'Éclusière
Imbeault Maxime	Éducation physique	José-Maria/Cuillierier/De l'Hymne-au-Printemps
Lambert Stéphanie	Préscolaire	À l'Orée-du-Bois
Lanctôt Sarah	Primaire	De l'Épervière
Lari Mahrnoush	Anglais	Saint-Ignace/Immaculée-Conception
Lavoie Stéphanie	Éducation physique	De l'Épervière
Leduc-Brodeur Chloé	Primaire	De l'Épervière
Lefebvre Caroline	Adaptation scolaire	Harwood
Legault Stéphanie	Adaptation scolaire	Des Étriers/François-Perrot
Lévesque Maïthée	Primaire	Saint-Ignace
Longpré Linda	Art dramatique	Des Étriers/De l'Hymne-au-Printemps/Immaculée-Conception
Marleau Audrey	Primaire	Harwood
Morin-Tremblay Émilie	Primaire	François-Perrot
Pinard Isabelle	Primaire	De l'Hymne-au-Printemps
Poirier Élise	Primaire	François-Perrot
Pouliot Brigitte	Primaire	Virginie-Roy
Proulx Eve-Lyne	Adaptation scolaire	Sainte-Madeleine/La Perdriolle
Robert Marjolaine	Primaire	Brind'Amour
Roy Mélissa	Primaire	François-Perrot
St-Antoine Cathy	Primaire	Des Étriers
Stever Shanna	Primaire	José-Maria
Surprenant Audrey	Primaire	Académie-Wilson
Villeneuve Claudia	Primaire	Sainte-Madeleine

Véronique Lefebvre, présidente

**Enseignantes et enseignants à temps plein**



## Résultats de la consultation intersectorielle pour la négociation des secteurs public et parapublic

### Demande salariale

Notre proposition de revendication salariale est la suivante :

Une augmentation moyenne de 3 % par année (9 % sur trois ans) :

Un pourcentage plus important la première année;

Un mécanisme de protection du pouvoir d'achat si l'inflation réelle dépasse les 2 % une année;

Des améliorations à la structure dans le but, notamment, de favoriser une meilleure attraction et rétention du personnel.

Partagez-vous cette orientation ? **168 Oui** **2 Non**

Quelques commentaires : Il faut suivre l'inflation, avoir un salaire qui correspond à notre diplomation.

Être payé lorsqu'on remplit des formulaires.

3 % ferme, c'est le minimum. Une hausse au début de la profession serait un atout pour les jeunes, donc moins d'échelons et une augmentation chez les plus anciens.

Pourquoi seulement 9 % sur 3 ans? Notre tâche s'est véritablement alourdie.

Le salaire des travailleurs privés augmente, alors que le nôtre stagne depuis des années. Nous nous appauvrissons.

Il est grand temps de redresser les conditions salariales pour rejoindre les salaires versés dans les autres provinces.

### Retraite

Nous revendiquons que nos membres bénéficient de la bonification du RRQ en exigeant qu'elle ne soit pas coordonnée au RREGOP.

Nous proposons de ne pas faire de revendications qui engendreraient une charge financière supplémentaire au régime.

Nous proposons certaines revendications qui ont comme point commun d'améliorer les conditions de retraite au RREGOP, sans pour autant constituer une charge financière supplémentaire pour les personnes participantes :

1. Prestation anticipée (emprunt possible à sa rente)
2. Allongement de la période de retraite progressive de cinq ans à sept ans
3. Modification à l'hypothèse de la compensation de la pénalité actuarielle
4. Report de l'âge maximal de participation de 69 ans à 71 ans
5. Revalorisation de la rente pour les personnes toujours à l'emploi après 65 ans

Partagez-vous cette orientation ? **149 Oui** **6 Non**

Quelques commentaires : La période de 5 ans est suffisante pour les retraites progressives.

J'ai peur que les enseignants deviennent obligés de travailler plus longtemps.

Il serait également important de discuter de l'âge de la retraite qui augmente et qui nous obligerait à travailler plus longtemps.

On pourrait ajouter une réduction de la pénalité pour les départs anticipés.

Il est important qu'il ne joue pas sur le 35 ans d'admissibilité et n'augmente pas les pénalités. 6 % c'est déjà trop.

### Droits parentaux

Compte tenu de notre orientation générale et sous réserve des recommandations du comité de travail, nous proposons de ne pas soumettre de revendication à l'égard du régime des droits parentaux.

Partagez-vous cette orientation ? **114 Oui** **21 Non**

Dans l'éventualité où vous ne partagez pas cette orientation, quelles seraient selon vous les possibilités de bonification du régime des droits parentaux que nous devrions considérer dans le cadre de la prochaine négociation ?

Quelques commentaires : 6 jours de congé maladie = insuffisant. On devrait avoir des congés spéciaux pour aide à la conception.

Il est dommage de ne pas pouvoir reporter plus de 4 semaines de vacances lors d'un congé de maternité.

Nous devrions pouvoir obtenir notre 2e année de retour de congé de maternité à 3 jours/sem.

### Disparités régionales

Compte tenu de notre orientation générale de négociation et sous réserve des recommandations du comité de travail, nous proposons de ne pas soumettre de revendication à l'égard du régime des disparités régionales.

*Nous avons demandé aux membres de répondre « Ne s'applique pas » à cette question puisqu'ils ne sont pas concernés.*

Partagez-vous cette orientation ? **19 Oui** **0 Non** **77 Ne s'applique pas**

### Mandat d'harmonisation

Nous souhaitons que les prochaines négociations s'effectuent en alliance la plus large possible avec les autres organisations syndicales. Nous croyons que, dans la conjoncture, la recherche de cette unité a plus que jamais sa raison d'être.

Ainsi, il est opportun de mandater la CSQ pour qu'elle puisse effectuer les travaux d'harmonisation sur les demandes de table centrale avec les autres organisations du Front commun, le cas échéant.

Partagez-vous cette orientation ? **43 Oui** **0 Non**

Le Comité exécutif du SERV tient à remercier les personnes déléguées qui ont procédé à la consultation dans leur établissement. Nous remercions les 170 membres qui ont répondu à celle-ci.

## Démystifier les normes et modalités d'évaluation des apprentissages

À chaque rentrée scolaire, il est important que les membres du Comité des **normes et modalités d'évaluation des apprentissages** (NMÉA) de votre milieu se réunissent afin d'élaborer, à la suite d'une consultation du personnel enseignant, les NMÉA pour l'année scolaire. La LIP reconnaît aux enseignantes et aux enseignants l'expertise pour préparer une proposition concernant les NMÉA (art. 96.15) et la déposer à la direction.

Dans les dernières années, des écoles nous ont fait part du contenu de leurs NMÉA. Voici quelques pistes pour les élaborer, des références et quoi éviter.

### Élaboration

Les NMÉA doivent respecter les éléments qui concernent l'évaluation des apprentissages dans les encadrements légaux et officiels<sup>1</sup> (ex : LIP, Régime pédagogique, Instruction annuelle).

Les NMÉA sont un ensemble des règles et d'applications qui font l'unanimité et qui sont le reflet des pratiques actuelles du personnel enseignant. Elles constituent une obligation pour tous de s'y conformer.

### Ce que les NMÉA ne sont pas

Les NMÉA ne sont pas un procédurier des pratiques enseignantes pas plus qu'un idéal à atteindre en ce qui concerne l'évaluation des compétences ou le nombre de rencontres avec sa ou son collègue durant la semaine. Ce n'est pas non plus l'espace pour inscrire le matériel pédagogique à utiliser ou le type de pédagogie à adopter.

### Petits trucs pour les élaborer

- Utiliser des termes ouverts : « par exemple », « notamment », « entre autres », verbes au conditionnel, etc.
- Éviter l'utilisation de termes fermés : « obligatoire », « prescrit », « commun », « harmonisé ».
- Éviter de faire des références à l'utilisation de méthodes pédagogiques ou de matériel pédagogique particulier.

Modalités qui précisent ces normes		
Éléments <b>devant</b> être inclus	Éléments <b>pouvant</b> être inclus	Éléments qui <b>ne doivent pas</b> être inclus
⇒ Résumé des NMÉA à transmettre aux parents (RP, art. 20) ⇒ 1 <sup>re</sup> communication (RP, art. 29) ⇒ Communication mensuelle pour les élèves en difficulté de comportement ou d'apprentissage (RP, art. 29.2) ⇒ Transmission des bulletins ⇒ Constitution des résultats et résultats disciplinaires à communiquer à chaque étape (RP, art. 30.1) ⇒ Autres compétences (compétences transversales) (RP, art. 30.1)	⇒ Fins d'étape ⇒ Rencontres des parents (en septembre, à la 1 <sup>re</sup> étape, à la 2 <sup>e</sup> étape) ⇒ Modalités d'entrée de notes dans le GPI ⇒ Semestrialisation pour projets pédagogiques particuliers (exemples des classes PEIA) ⇒ Règles de passage ⇒ Épreuves CS (s'il y a lieu) ⇒ Qualité du français	⇒ Éléments qui ne sont pas représentatifs des pratiques en évaluation de l'ensemble du personnel enseignant ⇒ Éléments qui sont déjà précisés dans le Régime Pédagogique ⇒ Adaptations, modifications et exemptions (LIP, art. 30.4)

(suite de la page 4)

**Pour le bulletin unique**

En 2019-2020, des modalités d'application progressive, relativement aux règles d'évaluation des apprentissages des matières suivantes, continueront de s'appliquer (et ce, depuis les débuts de son implantation)<sup>2</sup> lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages est insuffisant à l'une ou l'autre de ces étapes:

- \* Éthique et culture religieuse
- \* Anglais, langue seconde
- \* Éducation physique et à la santé
- \* Discipline artistique (musique, art dramatique, arts plastiques, danse)

**Les compétences transversales**

En 2019-2020, il y a reconduction de la possibilité de mettre un seul commentaire sur une des quatre compétences transversales à l'étape jugée la plus appropriée par les enseignantes et enseignants. Rien n'oblige à ce que cette compétence soit la même pour tous les élèves d'une classe ou d'un degré<sup>3</sup>.

Une capsule syndicale sur les NMÉA se trouve sur notre site Web :

<http://servaudreuil.net/publications/capsules-syndicales/index.html>

Vous voulez en savoir plus sur le contenu, le processus de consultation, la proposition à déposer à la direction ? N'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat. Il nous fera plaisir de vous aider et de vous guider.

**Amélie Lapointe**

Vice-présidente au secrétariat

<sup>1</sup> LIP : Loi de l'instruction publique Lien URL : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/l-13.3>

RP : Régime pédagogique Lien URL : [http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/l-13.3.%20r.%208#se:29\\_2](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/l-13.3.%20r.%208#se:29_2)

NMÉA : Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

<sup>2</sup> Instruction annuelle 2019-2020, 3.1 :

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/jeunes/Instruction-annuelle-2019-2020.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/Instruction-annuelle-2019-2020.pdf)

<sup>3</sup> Instruction annuelle 2019-2020, 3.1 :

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/jeunes/Instruction-annuelle-2019-2020.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/Instruction-annuelle-2019-2020.pdf)

**Les ristournes, un avantage concret d'être membre de la CSQ et de l'AREQ**

**Grâce au partenariat entre la CSQ et La Personnelle, les personnes assurées avec le régime Les protections RésAut CSQ recevront une ristourne en avril 2020\*.**

 **35\$ par police d'assurance auto**

 **35\$ par police d'assurance habitation**

**Vous pourriez vous aussi profiter de cet avantage!**

**1 888 476-8737**

**[csq.lapersonnelle.com](http://csq.lapersonnelle.com)**







**Centrale des syndicats du Québec**



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.  
\* La ristourne est versée aux assurés qui détiennent un contrat d'assurance auto ou habitation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## SESSIONS DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

*Cette année, quatre (4) sessions de préparation à la retraite seront offertes aux enseignantes et aux enseignants qui envisagent de prendre leur retraite d'ici le 31 décembre 2024, soit les :*

-  *22 et 23 novembre 2019 à Longueuil;*
-  *21 et 22 février 2020 à Saint-Hyacinthe;*
-  *27 et 28 mars 2020 à Terrebonne;*
-  *24 et 25 avril 2020 à Saint-Jérôme.*

Pour vous inscrire, vous devez aller sur le site Internet de l'AREQ à l'adresse suivante : <http://areqspr.gofino.ca> et vous rendre dans la section **Sessions**, cliquer sur la session à laquelle vous désirez participer et ensuite cliquer sur le bouton **Inscrivez-vous**. Dans la case **Nom du syndicat**, vous devez choisir le Z66 – SERV – Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil et ensuite remplir les cases requises.

**VEUILLEZ VOUS INSCRIRE LE PLUS TÔT POSSIBLE,  
CAR LES PLACES SONT LIMITÉES ET S'ENVOLENT RAPIDEMENT !**

*Isabelle Gariépy, vice-présidente*



## Mise à jour de la liste d'ancienneté (5-2.00)

Au plus tard le **30 septembre** de chaque année, la Commission scolaire des Trois-Lacs doit afficher la mise à jour de la liste d'ancienneté du 30 juin. **Vous avez la responsabilité de vérifier votre ancienneté.** C'est facile, l'ancienneté s'établit en termes d'années et de fraction d'année quand vous êtes sous contrat. Les journées travaillées à titre de suppléante ou suppléant occasionnel ne font pas partie du calcul.

Exemples :

- ◆ Si vous avez travaillé pendant l'année complète, vous ajoutez une (1) année à votre ancienneté.
- ◆ Si vous étiez en congé ou en absence pour maladie, vous avez accumulé votre ancienneté comme si vous étiez au travail.
- ◆ Si vous avez obtenu un contrat de 100 jours, vous ajoutez 0,5 année à votre ancienneté.

## ÉCHELON SALARIAL

**Vous devez vérifier votre échelon salarial. Celui-ci est indiqué au bas du talon de votre première paie.**

**Il est de votre responsabilité de vous assurer que la Commission scolaire des Trois-Lacs vous verse une paie conforme à votre expérience et à votre ancienneté.**

**Si vous remarquez une erreur à votre échelon salarial, communiquez avec la commission scolaire et avisez-nous!**

**Véronique Lefebvre, présidente**

## SUIS-JE ADMISSIBLE AUX ASSURANCES COLLECTIVES ?

Dès que vous obtenez un contrat, vous êtes admissible au régime d'assurances collectives CSQ. Toute personne à charge devient aussi admissible au présent régime à la même date que la personne employée si elle est déjà l'une de ses personnes à charge, sinon à la date à laquelle elle devient une personne à charge de la personne employée. C'est l'employeur qui a la responsabilité de procéder à l'inscription des nouvelles personnes admissibles auprès de l'assureur.

La date d'admissibilité est importante, car c'est à partir de ce moment que les délais de choix de protection débutent (30 jours pour l'assurance maladie et 180 jours pour l'assurance vie). Une particularité s'applique pour les personnes nouvellement engagées qui signent leur contrat après la date à laquelle elles deviennent admissibles. Dans ces cas bien particuliers, les délais s'appliquent à compter de la date de signature du contrat d'engagement.

Il existe, dans le régime d'assurance collective CSQ, un droit d'exemption pour les protections d'assurance maladie. Ainsi, une personne employée peut choisir de ne pas participer, ou de cesser sa participation au présent régime, à condition qu'elle établisse qu'elle est assurée en vertu d'un autre régime d'assurance collective prévoyant des prestations similaires. Le droit d'exemption est géré par l'employeur. La personne adhérente doit lui fournir une preuve de l'existence de l'assurance permettant l'exemption. De la même manière, la personne adhérente doit fournir une preuve de la fin de la couverture par l'assurance ayant permis l'exemption, le cas échéant.

Pour toutes questions concernant les assurances collectives, veuillez communiquer avec Amélie Lapointe au bureau syndical, 450 455-6651.

## Mon dossier est-il complet à la Commission scolaire des Trois-Lacs?

Afin d'être bien rémunérés, les nouveaux enseignants et enseignantes doivent fournir à la commission scolaire, dans les plus brefs délais, tous les documents nécessaires tels que relevés de notes, certificats, bulletins, diplômes et brevets. De plus, si l'enseignante ou l'enseignant a travaillé dans une autre commission scolaire, elle ou il doit fournir son attestation d'expérience.



## ORDRE D'UTILISATION DES CONGÉS DE MALADIE

(5-10.42)

***La question suivante est fréquemment posée par les membres : Dans quel ordre la commission scolaire puise-t-elle les journées dans mes banques de maladie?***

1. Elle puise d'abord dans les journées de maladie créditées pour l'année scolaire en cours (5-10.36 A), soit le nombre de jours figurant dans l'avant-dernier rectangle en haut de votre relevé de paie (*Solde maladie*);
2. Puis, elle puise dans les journées monnayables créditées les moins anciennes. C'est-à-dire les journées non utilisées et mises en banque avant juin 2016. Vous retrouvez ces journées applicables au bas de votre relevé de paie, si vous en avez mis en banque au cours de votre carrière.
  - 2.1 Les journées monnayables accumulées de 2000 à 2016;
  - 2.2 Réserve maladies monnayables de 1997-1998 et 1998-1999.
3. Pour terminer, ce sont les journées non monnayables créditées, une fois en carrière, la première année de service (5-10.36 B) soit 6 jours qui sont utilisés, s'il vous en reste.



No MATRICULE		Période de paie no 4				JOURS PAYÉS		SOLDE VACANCES		SOLDE MALADIE		No DE DÉPÔT
		14 août 16 au 27 août 16				10				6,000000		
TOTAL IMPOSABLE	TOTAL N-IMPOSABLE	IMPÔT FEDERAL	IMPÔT PROVINCIAL	R.R.Q.	ASS. E.M.P.L.	RQAP	PENSION	SYNDICAT	AUTRES DEDUCTIONS	TOTAL NET		
CUMULATIFS FISCAUX (1er JANVIER - 31 DÉCEMBRE)												
PAIEMENTS ET AUTRES DÉDUCTIONS												
Code	Unités	Taux	Montant	Description								
101001 705301 705311	10,000000			Ens. du primaire (1/200) J1300 ass.vie + ass. sal. J1300 Assurance maladie  Rés.mal.mon 97-98,98-99      2,000000 Maladie non monnayable      6,000000 une fois en carrière Mal.monn. 2000-2001 et +      maximum 5 par année de 2000 à 2016 Forçe majeure      3,000000								

***Que prévoit l'entente 2015-2020 concernant les journées de maladie (5-10.36 C)?***

Lorsqu'elles ne sont pas utilisées, les journées de maladie créditées sont maintenant monnayables à la dernière journée de chaque année de travail sans en perdre aucune. Ce qui veut dire qu'à la mi-juillet, la commission scolaire vous versera, à 1/200, les journées de maladie non utilisées.

Véronique Lefebvre, présidente

### ERRATUM

Veuillez prendre note que nous avons apporté quelques modifications à cette édition du journal syndical *L'Informel*. Vous pouvez détruire la copie que vous avez reçue antérieurement.

**L'Informel**

Éditeur : Véronique Lefebvre  
Mise en page : Claudine Berger

Responsable à l'exécutif : Véronique Lefebvre  
Collaboration: Isabelle Gariépy et Amélie Lapointe